

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le trois février, s'est réuni, exceptionnellement à la salle Maison du Temps Libre afin de respecter les mesures sanitaires dans le cadre de la pandémie COVID-19, en séance publique sous la présidence de M. Stéphan AMELOT, Maire.

Présents : MM. AMELOT Stéphan, MALEZÉ Patrick, Mme VELLY Sandrine, MM. MENGIN Bernard, GUILLEMET Arnaud, DUTILLET Abel, ETIENNE Christophe, KUS Sinan, Mmes LEBLANC Patricia, GIROUX Corinne, DUPUY Christelle, SULESKI Tiffany et RASKOVALOFF Katrin ;
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. BRICOTEAU Gérard à M. AMELOT Stéphan, Mme MAINE Martine à M. MENGIN Bernard

Secrétaire de séance : M. KUS Sinan

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2020 est adopté à l'unanimité, sans observations.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose :

- Plan "1 Million d'arbres en Hauts-de-France" par la Région Hauts-de-France

A l'unanimité les membres sont d'accord pour cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIB N°01-2021
Visée le 18/02/2021

Convention avec l'UCCSA pour groupement de commandes pour les équipements liés à la pandémie Covid-19

Monsieur le Maire rappelle la difficulté connue pour s'équiper en gel hydroalcoolique et masques réutilisables et à usage unique dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à la pandémie Covid-19, début 2020. Une structuration s'est révélée essentielle pour répondre aux besoins du territoire et ainsi bénéficier des actions mises en œuvre au niveau de l'Etat, la Région, le Département et l'Union des Maires.

Cette coordination a été proposée par le PETR – UCCSA afin de faciliter l'acquisition de diverses protections. La commune ayant accepté ce partenariat, une convention récapitule ce dispositif. La contribution de l'Etat a été perçue intégralement par le PETR-UCCSA, et déduite. La somme de 931,67 € reste à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

DÉLIB N°02-2021
Visée le 19/02/2021

Demande de subvention D.E.T.R. 2021 pour l'aménagement des abords du cimetière, de son accessibilité et de sa gestion administrative

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement des abords du cimetière et de son accessibilité ainsi que sa gestion administrative, devenus indispensables. Des plantations s'avèrent également nécessaires.

Les travaux évalués à 46.016,38 € H.T. soit 55.129,66 € T.T.C seraient financés par :

DETR	46.016,38 € HT	55 %	25.309,01 €
API	33.941,89 € HT	25 %	8.485,47 €
Fonds Propres			21.425,18 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement proposé.

Il autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux, programme 2021, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour les travaux d'aménagement des abords du cimetière et de son accessibilité ainsi que sa gestion administrative.

DELIB N°03-2021
Visée le 19/02/2021

Plan relance numérique pour l'Education

Le Maire donne la parole à Monsieur MENGIN Bernard, adjoint.

Ce dernier informe que le Ministère de l'Education Nationale lance un plan de relance numérique. Celui-ci a pour objectif de développer l'usage du numérique pour favoriser la remédiation et l'inclusion ; encourager l'approfondissement, libérer la créativité et favoriser le travail individuel ; organiser le travail collectif dans et hors la classe ; garder la mémoire des apprentissages et replacer l'évaluation au cœur du processus et faciliter les relations et l'implication de parents d'élèves.

Il convient d'équiper l'école de matériel informatique fixe et mobile, de favoriser l'accès informatique. L'Etat peut participer dans ce cadre.

Concernant la proposition socle numérique de base, l'équipement nécessaire à l'école, a été étudié conjointement avec l'équipe pédagogique.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions au taux le plus élevé pour les projets s'inscrivant dans le cadre du plan de relance numérique pour l'Education et à signer l'ensemble des documents afférents.

DÉLIB N°04-2021
Visée le 19/02/2021

Cimetière : règlement des cavurnes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MALÉZÉ Patrick, adjoint. Il y a lieu de mettre en place un règlement du site des cavurnes du cimetière. Ce dernier donne lecture du règlement proposé à l'assemblée délibérante. Quelques explications sont apportées sur des travaux à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du site des cavurnes du cimetière, ci-annexé.

DÉLIB N°05-2021
Visée le 19/02/2021

Encaissement d'un don.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MALÉZÉ Patrick, adjoint. Ce dernier rappelle le projet de fleurissement du cimetière. La mise en place de plants d'arbustes étaient prévus au cimetière à l'automne 2021/2022.

Aussi, des personnes ont émis le souhait que les travaux soient avancés pour mieux se recueillir.

Un don de 2.423 € a été établi à la commune pour le fleurissement du cimetière.

Au vu de ce nouvel élément, le fleurissement du cimetière sera réalisé en février / mars 2021, par des haies fleuries de couleurs douces (blanc, rose, rouge), avec une majorité d'arbres à feuilles persistantes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à encaisser le don de 2.423 €.

Monsieur Patrick MALEZÉ, 1^{er} adjoint, présente à l'assemblée, le plan lancé par la région Hauts-de-France pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur en situation urbaine et améliorer le cadre de vie. Dans cette perspective, la Région propose un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations sur foncier public.

Depuis 2015, la commune de Nesles-la-Montagne a souhaité faire évoluer sa politique environnementale. En effet, le passage à "Zéro Phyto" a amené la collectivité à voir ses espaces autrement et à mettre en place un plan de gestion différencié ainsi qu'un plan de désherbage spécifique.

L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des citoyens et de faire partie d'un projet global environnemental, et au-delà, contribuer à préserver l'environnement et à servir l'économie locale (horticulteurs, pépiniéristes).

A travers la plantation, l'arbre, en lui-même au cœur du système, favorise le développement d'une biodiversité riche et particulièrement d'un ensemble d'espèces animales (oiseaux, écureuils, insectes pollinisateurs...) utile à la nature ; bénéficie à l'enrichissement des sols, améliore le cadre de vie des habitants et participe à leur bonne santé, favorise une meilleure infiltration des eaux pluviales, agit comme une pompe à carbone, limite les îlots de chaleur, notamment lorsqu'ils sont présents dans les espaces urbains mais aussi dans les centres ruraux.

La commune, depuis des années, agit dans ce sens, avec pour mémoire le précédent projet de plantation d'une trentaine d'arbustes et le fleurissement du cimetière.

Sur la commune, les implantations sont projetées :

- Ilot Jean Cagniard,
- Espace entre Jean Eschard et Jean Cagniard
- Butte anti bruit Jean Eschard le long de la RD 1
- Derrière le tennis à proximité des espaces verts sportifs
- Bois du château (long du ru)
- Sur le plateau (haie sauvage pour la biodiversité des animaux) :
 - chemin rural dit des Norvins
 - chemin rural d'Etampes S/M à Montlevon

La Commune souhaite faire participer les écoliers de la Dhuis aux plantations ainsi que le tissu associatif communal.

La Région Hauts-de-France peut apporter son soutien via une subvention pour l'achat de plants et fournitures (protection, paillage, tuteurs), suivant les quatre catégories de liste des espèces et variétés éligibles aussi bien en dehors qu'au sein du tissu urbanisé établies par la Région, et sur présentation de l'intégralité des dépenses liées au projet

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de plantations d'arbres sur le territoire de la commune, autorise le Maire à déposer candidature et à signer tous documents nécessaires à l'appel à projets "1 million d'arbres en Hauts-de-France" auprès de la Région.

M. MENGIN Bernard quitte la salle à 20h40.

Informations Diverses :

● M. le Maire fait part des **remerciements** de l'Association "La Cahoutienne", d'une part et du "Tennis Club Loisirs", d'autre part pour la subvention 2020 accordée.

● M. le Maire informe qu'une **subvention** de

- 8.485,47 € a été notifiée pour l'aménagement des abords du cimetière et de son accessibilité au titre de l'API 2021,

- 1.223,00 € pour l'acquisition d'un chauffage central pour la mairie au titre de l'API 2021.

● M. le Maire informe le Conseil Municipal du **recrutement** de Madame TRICHET Sarah à compter du 08 février 2021 dans le cadre d'un PEC, pour le remplacement d'un agent à l'école, la cantine et à l'accueil périscolaire.

● M. le Maire donne l'information d'une baisse de **prix de l'eau potable** décidée par l'USESA le 08 décembre 2020. Monsieur MALÉZÉ Patrick apporte quelques informations complémentaires, notamment sur l'état des réseaux très différents d'une commune à l'autre, et la volonté du syndicat de maintenir sa politique de qualité de l'eau. Un accord a été trouvé en baissant le prix de l'eau tout en maintenant ses investissements et le renouvellement des canalisations et ouvrages (nota : une canalisation à une durée de vie moyenne de 50 ans).

● M. le Maire donne lecture du **courrier** d'un habitant de la rue Pasteur, adressé en mairie, faisant réclamation sur la mise en place du trottoir. Il a été répondu que cette réclamation est surprenante trois années après les travaux. La chaussée et le trottoir n'ont pas été surélevés. Il n'est pas donné suite favorable à cette requête.

● M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un viticulteur de la commune concernant la demande de **participation à l'installation** (fondation et scellement) **du pressoir** et avec apposition d'une enseigne par ce même viticulteur.

M. ETIENNE Christophe fait remarquer, il ne faut pas oublier le viticulteur qui a fait don du pressoir.

Un avis favorable de la DVD a été reçu pour implanter ce pressoir sur l'espace de la Voirie Départementale à Nesles-Nouveau. Ce bien est en cours de vernissage par les services techniques.

L'avis de la DVD sera sollicité quant à l'implantation d'une publicité à cet endroit. Plus de détails (dimension, couleur, etc.) sont nécessaires. Le conseil municipal est favorable sur le principe de prise en charge de la chappe et de la pose du pressoir, par le viticulteur récoltant manipulant.

● M. le Maire précise que le **Champ Aisne Trail** est prévu le 13 juin 2021 et le **Festival Musique en Omois** le 30 juillet 2021 sur la commune.

● M. le Maire rappelle la mise en place du site internet. Ne pas hésiter à **s'inscrire à la Newsletter**.

● Mme GIROUX Corinne fait observer que le **petit pont** (non en bois) est très glissant. Quelle solution envisagée pour y remédier ? A suivre.

● M. GUILLEMET Arnaud évoque la pose de **grillage au niveau de La Dhuys**. Des explications de mise en sécurité sont apportées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20